

INFO

RAPIDE



Paris, le 5 février 2024

Relevé de décision de la CPPNI FDD Transport Routier de Personnes du mercredi 31 janvier 2024 :

2 points à l'ordre du jour :

- FDD Pilier « TRP ».
- Questions diverses.

1. FDD Pilier « TRP »

La FNTR propose de revaloriser les frais de déplacement de + 1,5% pour les repas et de + 3,7% pour les nuitées avec une application au 1^{er} mars 2024.

Quant à l'OTRE, elle propose une revalorisation linéaire de 3,5%.

La FNTV a obtenu un mandat de + 3,7% également en linéaire.

Pour la délégation de la CFDT, les mandats proposés sont bien en dessous des attentes.

Pourquoi est-ce qu'un ambulancier ou un conducteur de voyageurs devrait être moins bien nourri qu'un conducteur de marchandises ?

La CFDT exige une augmentation minimale de 5% et renvoie les organisations patronales consulter leurs mandants.

2. Questions diverses

Absence de questions diverses.

[Prochaine CPPNI FDD TRP : mardi 13 février 2024](#)

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Jean-Louis **SCHAMBER**
06 78 23 64 38

Alexandre **BATIFOULIER**
06 95 94 50 45

